

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

ARRIVEE EN PREFECTURE
20. MAR 2024

ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LES DEMANDES DE RECHERCHES DE GÎTES GÉOTHERMIQUES A BASSE TEMPÉRATURE ET D'OUVERTURE DE TRAVAUX MINIERS AFFÉRENTS POUR LA MAISON DES SOLIDARITÉS DE COGNAC

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

ERIC DEMAISON, COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Décision n° E23000153/86 du Tribunal Administratif de Poitiers du 24/10/2023

Rapport du Commissaire enquêteur

1	Contexte.....	4
1.1	Objet de l'enquête.....	4
1.2	Organisation de l'enquête.....	4
1.3	Présentation de la demande.....	5
1.3.1	Présentation du projet - Localisation.....	5
1.3.2	Présentation du projet – Caractéristiques techniques.....	6
1.3.3	Présentation du projet – Les travaux.....	8
1.3.4	Les impacts.....	8
1.3.4.1	Périmètres de protection des captages.....	8
1.3.4.2	Zones naturelles.....	8
1.3.4.3	Archéologie préventive.....	8
1.3.4.4	Site pollués – Activités industrielles.....	8
1.3.5	Incidences du projet.....	9
1.3.5.1	Eaux souterraines et superficielles.....	9
1.3.5.2	Sol et sous-sol.....	9
1.3.5.3	Risques naturels.....	9
1.3.5.4	Energie, climat, gaz à effet de serre.....	9
1.3.6	Compatibilité avec les documents amont.....	9
1.3.7	Volet économique.....	9
2	Organisation et déroulement de l'enquête publique.....	10
2.1	Désignation du commissaire enquêteur.....	10
2.2	Opérations préalables à l'enquête.....	10
2.3	Arrêté d'enquête.....	10
2.4	Publicité légale et information du public.....	11
2.4.1	Publicité par voie de presse.....	11
2.4.2	Publicités par affichage et dématérialisées.....	11
2.5	Composition du dossier d'enquête.....	11
2.5.1	Dossier Technique d'enquête.....	12
2.5.1.1	Demande d'Autorisation de Recherche et d'Autorisation d'Ouverture de Travaux Miniers– Note de demande.....	12
2.5.1.2	Demande d'Autorisation de Recherche et d'Autorisation d'Ouverture de Travaux Miniers – Documents techniques.....	12

2.5.1.3	Résumé non technique.....	12
2.5.1.4	Avis sur la compatibilité d'un projet d'échangeur géothermique à Cognac (16) avec la protection de la prise d'eau potable de Coulonge à Saint-Savinien (17).....	12
2.5.1.5	Avis et le mémoire en réponse à l'avis MRAe.....	12
2.5.2	Avis et observations.....	13
2.5.2.1	Avis de la MRAe et réponse du porteur de projet.....	13
2.5.2.2	Avis Agence Régionale de Santé.....	13
2.5.2.3	Avis Direction Départementale des Territoires.....	13
2.5.2.4	Avis Commission Locale de l'Eau (CLE).....	13
2.5.2.5	Avis de Grand Cognac.....	13
2.6	Déroulement de l'enquête.....	13
2.6.1	Aspect dématérialisé de l'enquête.....	13
2.6.2	Déroulement de l'enquête en présentiel.....	13
2.6.3	Observations déposées pendant l'enquête.....	13
2.7	Clôture de l'enquête.....	13
3	Notification du procès-verbal de synthèse et réponses en retour.....	14
4	Remarques et observations sur le dossier et analyse des réponses formulées par le porteur de projet technique.....	14
5	Bilan de l'enquête publique.....	15
5.1	Dossier soumis à enquête.....	15
5.2	Déroulement de l'enquête - Observations.....	15
	Annexe 1 : Annonces légales parues dans les journaux locaux et certificats d'affichage.....	16
	Annexe 2 : Procès-verbal de synthèse et mémoire en réponse du porteur de projet.....	17

Rapport du Commissaire enquêteur

1 Contexte

1.1 Objet de l'enquête

Le Département de la Charente veut construire une maison départementale des solidarités à Cognac. Le démarrage des travaux est prévu au cours de l'année 2024. Le projet s'insère dans une ambition de sobriété et d'efficacité énergétique. A cet effet, ce bâtiment recourra aux énergies renouvelables locales en utilisant la géothermie verticale de moins de 100m de profondeur. L'étude technique a dimensionné le besoin à 7 échangeurs. Ils nécessiteront le forage sur la parcelle de 7 puits espacés de 10m qui recueilleront les sondes géothermiques. Cette installation permettra le chauffage mais aussi le rafraîchissement du bâtiment par « géocooling ».

La mise en place de ces échangeurs est située dans le périmètre de protection rapprochée du captage de Coulonge/Charente (17). En conséquence cette enquête unique s'inscrit dans les demandes d'autorisation de recherche de gîte géothermique et d'autorisation d'ouverture de travaux miniers.

1.2 Organisation de l'enquête

Par arrêté du 14 décembre 2023 la Préfète de la Charente a prescrit l'enquête publique unique préalable à l'autorisation de recherches de gîtes géothermiques à basse température et d'ouverture de travaux miniers de recherche pour permettre le forage et la mise en place des sondes utiles au projet de la maison des solidarités de Cognac. La préfecture de la Charente a constitué l'ensemble du dossier d'enquête.

Le porteur de projet est le Département de la Charente. A ce titre, il a participé à l'organisation de l'enquête en produisant ou faisant produire l'ensemble des documents techniques nécessaires à la description du projet, pièces qui sont jointes au dossier. Pour cela le Département a missionné la société Hydro Invest pour l'accompagner dans cette procédure. Le Département avait la responsabilité l'affichage de l'avis d'enquête à proximité du lieu retenu.

La mairie de Cognac était en charge de l'affichage municipal, de la mise à disposition des locaux pour les permanences et du dossier d'enquête au public. L'enquête s'est déroulée dans les locaux de cette mairie. Des salles de réunion ont servi de lieu de permanence.

1.3 Présentation de la demande

1.3.1 Présentation du projet - Localisation

La future maison des solidarités sera située au cœur de la ville de Cognac sur une parcelle dont le Département de la Charente est propriétaire.

La localisation précise du projet est illustrée ci-après :

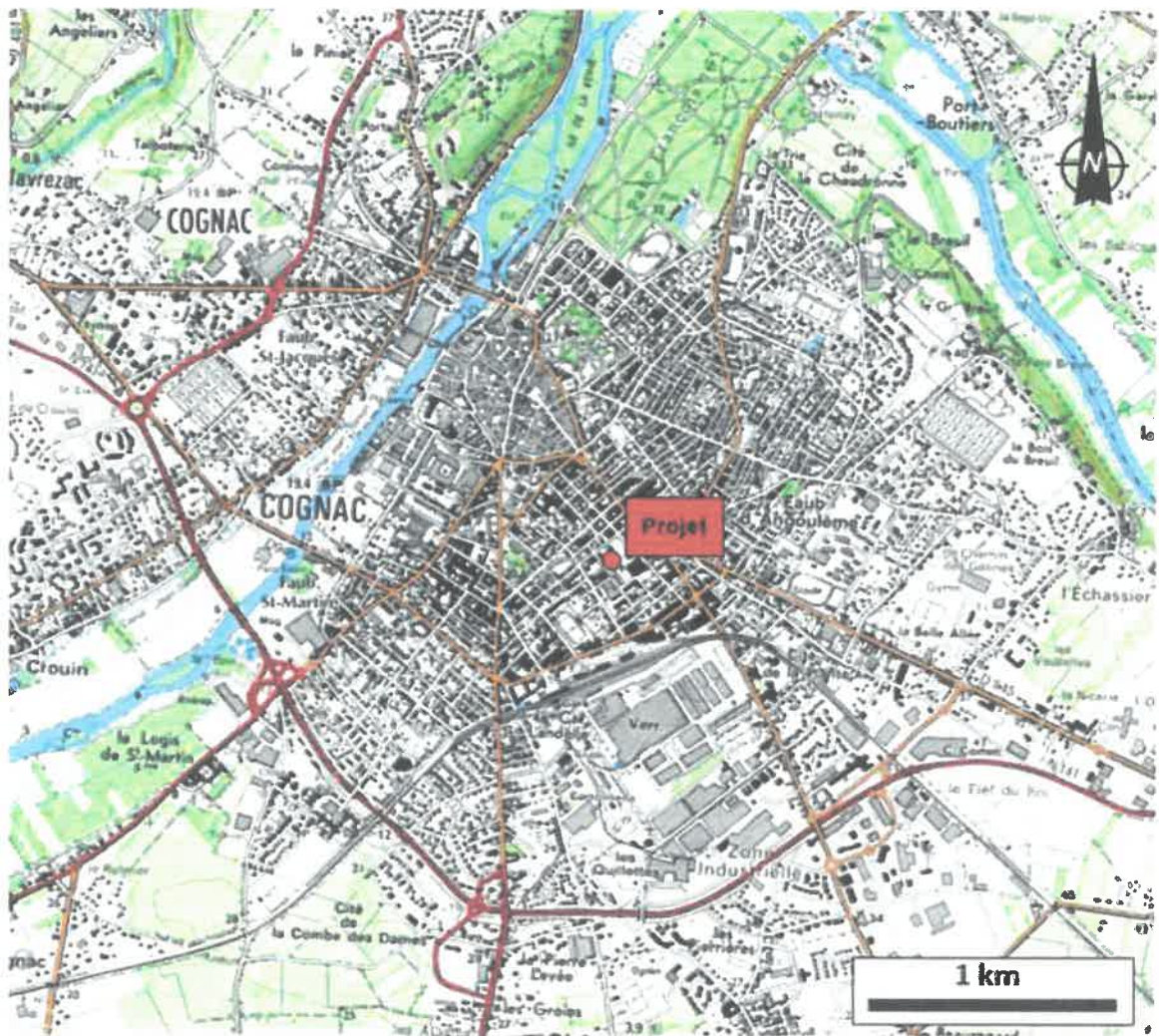


Figure 1: Vue générale de l'implantation du projet au sein de la commune de Cognac.



Figure 2 Plan rapproché précisant l'implantation sur le parcellaire

1.3.2 Présentation du projet – Caractéristiques techniques

Les besoins de chauffage et de rafraîchissement du bâtiment seront assurés par une pompe à chaleur eau/eau qui puisera les calories nécessaires à la production de chaud ou de froid sur des sondes géothermiques verticales situées sous le bâtiment. Les calories seront extraites par l'intermédiaire d'un fluide caloporteur (mélange eau – glycol). Dans la technologie retenue, l'énergie est extraite du sol et non de la nappe. Une pompe à chaleur, des éléments chauffants et des accessoires hydrauliques (circulateur, pompe...) complètent l'installation en surface. Quelques schémas de principe sommaires sont donnés ci-après :

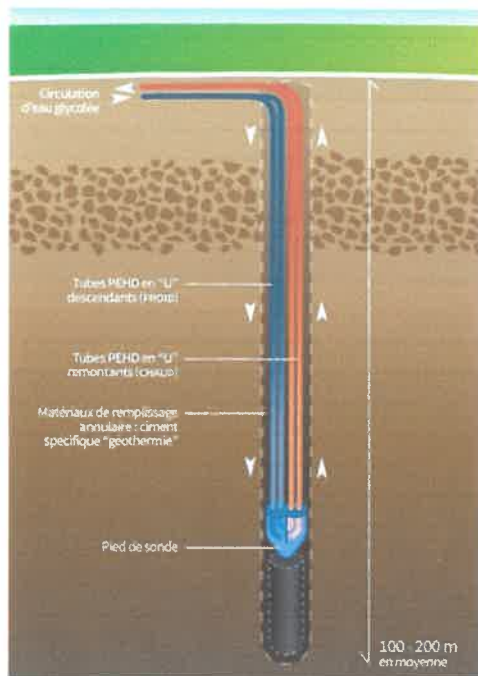


Figure 3 Sondes géothermiques

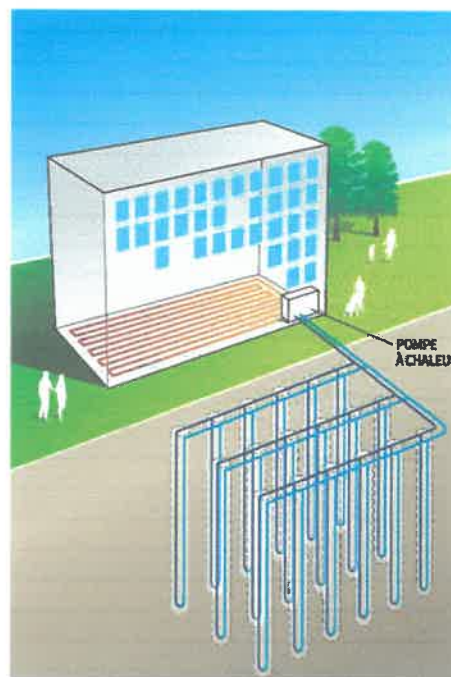


Figure 4 Vue générale de l'installation

Le pré-dimensionnement technique a abouti à un besoin de 7 sondes d'une profondeur inférieure à 95m. La puissance d'extraction spécifique est estimée à 45W par mètre linéaire de sonde. Celles-ci seront espacées de 10m les unes des autres. Leurs installations devront être faites préalablement aux travaux de construction du bâtiment.

Les éléments géologiques connus (source BRGM) indiquent que les forages traverseront quasi exclusivement diverses natures de calcaires (calcaires graveleux et gréseux sur 30m, puis calcaires « à rudiste » sur 6m, puis un calcaire argileux). Les risques d'artésianisme (jaillissement spontané d'eau captive) et d'émanation gazeuse ne sont pas présents même si une nappe est attendue entre 9 et 14m. Cette eau, d'un volume limité, sera absorbée par le terrain.

1.3.3 Présentation du projet – Les travaux

Le chantier sera organisé en respectant les différentes normes en vigueur spécifiques aux travaux d'installation des sondes géothermiques verticales. Le Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) sera assistant à la maîtrise d'ouvrage. Un Plan de Prévention Sécurité et Protection de la Santé est joint au dossier. Les contraintes du chantier en surface sont identifiées dès le stade de l'étude.

Le chantier sera interdit au public. Les riverains seront avertis préalablement des dates de travaux. Les forages seront réalisés au marteau fond de trou. Les premiers mètres seront stabilisés par un avant trou équipé d'un tube provisoire. Les aléas possibles liés aux travaux sont la découverte d'une fracturation souterraine très importante (cavité de quelques mètres) qui imposerait de reboucher le forage et de forer un autre trou situé à quelques mètres.

A l'issue du forage, les boucles géothermiques seront descendues dans les puits, mises en pression, et chacun des forages sera cimenté par le fond (remontée du ciment dans le trou). Après prise définitive, un contrôle d'étanchéité des boucles sera réalisé. A l'issue, chaque tête de puits sera protégée en attente de son raccordement au circuit de chauffage/refroidissement qui sera réalisé ultérieurement.

Les différents déchets du chantier (boues, sacs de ciment...) seront évacués vers les filières de retraitement adaptées.

1.3.4 Les impacts

1.3.4.1 Périmètres de protection des captages

Le projet est situé dans 3 périmètres de protection. Deux périmètres de protection éloignée :

- celui du Logis St Martin à 1,7km
- celui du Parc François 1^{er} à 1,6km

Un périmètre de protection rapprochée, celui du captage de Coulonges sur Charente situé à plus de 40km au nord-ouest. Une étude d'incidence a été réalisée par un hydrogéologue du département de la Charente qui conclut à l'absence de risque pour cette prise d'eau et à la compatibilité de ce projet avec ce captage.

1.3.4.2 Zones naturelles

Le projet n'est pas situé sur ou à proximité d'une zone naturelle sensible (NATURA 2000, ZNIEFF, Zone humide, ZSC...). Il n'y a pas d'enjeu particulier propre à cette problématique.

1.3.4.3 Archéologie préventive

Le projet ne fera pas l'objet de démarches d'archéologie préventive. Les travaux ne prévoient pas de mesures spécifiques.

1.3.4.4 Site pollués – Activités industrielles

Les bases de données ne recensent pas d'anciens sites industriels et activités de service à moins de 100 m.

1.3.5 Incidences du projet

Elles sont soit favorables soit inexistantes ou négligeables. Parmi elles, on peut citer :

1.3.5.1 Eaux souterraines et superficielles

Les travaux tels qu'ils sont prévus n'auront pas d'impact (risque de pollution accidentelle par exemple) sur les eaux souterraines qu'elles soient locales ou à destination des zones de prélèvement d'eau potable.

Lors de son fonctionnement, l'installation géothermique aura un impact marginal sur le milieu physique. Le prélèvement énergétique sera très faible et n'influera pas sur les eaux avoisinantes.

1.3.5.2 Sol et sous-sol

Les forages n'affecteront pas le sous-sol y compris dans le temps. L'installation met en œuvre du Glycol et sera régulièrement contrôlée.

1.3.5.3 Risques naturels

Le point de vigilance concerne le retrait/gonflement des argiles pour lequel le projet est en zone de vigilance forte. La cimentation des sondes par un géocoulis suffisamment élastique est prévue.

1.3.5.4 Energie, climat, gaz à effet de serre

Le choix d'un mode de chauffage et de refroidissement valorisant les ressources énergétiques durables locales traduit un impact climatique très faible et en adéquation avec les enjeux nationaux. Par ailleurs, la technologie choisie n'impactera pas le visuel environnant.

1.3.6 Compatibilité avec les documents amont

L'étude d'impact évalue la compatibilité du projet avec les divers documents amont. Parmi eux sont cités :

- La Loi cadre sur l'eau
- Le SDAGE Adour-Garonne;
- Le SAGE du Fleuve Charente.

Le projet est jugé compatible avec ces différents documents.

Le projet respecte le document d'urbanisme en vigueur sur la commune.

1.3.7 Volet économique

Le porteur de projet a fait réaliser une pré-étude économique par le CRER. Même si la solution proposée in fine est légèrement différente (7 puits dans la solution soumise à enquête contre 10 dans la pré-étude), la projection économique démontre une rentabilité sur 15 ans en intégrant des aides financières nationales (notamment fond chaleur de l'ADEME). Cette durée est à comparer à la durée d'amortissement de cette installation, estimée à 30 ans.

2 Organisation et déroulement de l'enquête publique

2.1 Désignation du commissaire enquêteur

Par décision n° E23000153/86 du Tribunal Administratif de Poitiers du 24/10/2023 prise par le Président de ce même tribunal, j'ai été désigné pour conduire l'enquête publique relative à la demande d'autorisation de recherches de gîtes géothermiques à basse température et à l'autorisation de travaux miniers de recherche nécessaire au projet de construction de la Maison des Solidarités de Cognac.

2.2 Opérations préalables à l'enquête

Le 11 janvier 2024, je me suis rendu sur le futur site de la maison des solidarités accompagné par Mme Dejonghe en charge du projet au Département et de M. Retailaud du bureau d'études Hydro-Invest. Cela m'a permis de visualiser la localisation et l'environnement urbain de ce bâtiment. J'ai ainsi pu constater son insertion complète au sein de la ville de Cognac, ce qui répond parfaitement à la mission qui est attribuée à ce lieu d'accueil et de proximité du public pour délivrer des conseils et services sur le thème de la solidarité.

A l'issue de cette visite terrain, nous nous sommes rendus à la mairie de Cognac pour vérifier les conditions d'organisation de l'enquête publique et notamment des permanences. Une présentation technique du dossier a été faite à mon profit par M. Retailaud.

2.3 Arrêté d'enquête

L'enquête publique a été prescrite par l'arrêté de la préfecture de la Charente du 14 décembre 2023. Il définit les modalités d'informations du public (affichages et parution dans la presse de l'avis) ainsi que la durée de l'enquête (du mardi 30 janvier 2024 à 9h30 au mercredi 28 février 2024 à 17h00), les dates, horaires et lieux des permanences (à la mairie de la commune de Cognac le 30/01 de 9h30 à 12h30, le 9/02 de 14h00 à 17h00, le 15/02 de 9h30 à 12h30, le 19/02 de 14h30 à 17h30 et le 28/02 de 14h00 à 17h00).

L'arrêté décrit les différentes possibilités offertes au public pour déposer des observations :

- Le registre mis à disposition en mairie ;
- La voie postale par l'envoi de courrier en mairie au nom du commissaire enquêteur ;
- La voie électronique par l'adresse mail créée par la préfecture pour cette enquête.

2.4 Publicité légale et information du public

Conformément à l'article L123-10 du Code de l'Environnement, l'information du public a été assurée par voie dématérialisée (site de la préfecture de la Charente), par voie d'affichage sur les lieux concernés par l'enquête (en mairie de Cognac et à proximité du terrain d'implantation du projet), ainsi que par des parutions dans les publications locales. Les modalités sont détaillées ci-après.

2.4.1 Publicité par voie de presse

L'enquête publique a été annoncée, conformément à la réglementation, par voie de presse dans la rubrique des annonces légales des deux journaux les plus lus localement, à savoir «Sud Ouest» et «La Charente Libre» (cf. annexe 1). Pour « Sud Ouest », il n'y a qu'une version dématérialisée, le journal n'ayant plus de parution papier localement.

Ainsi l'avis d'enquête est paru : le 11 janvier 2024 comme attesté dans les documents joints en annexe soit plus de 15 jours avant l'ouverture de l'enquête le 30 janvier 2024.

Un deuxième avis est paru le 30 janvier 2024 dans ces mêmes journaux soit dans les huit premiers jours de l'enquête.

Les délais prescrits par la réglementation ont donc été respectés.

2.4.2 Publicités par affichage et dématérialisées

L'arrêté prescrit les affichages à réaliser. Le certificat d'affichage de la commune a été établi. Il est joint en annexe 1. Par ailleurs concernant l'information à proximité du site, le département a fait réaliser un certificat d'affichage par la mairie de la ville de Cognac, joint en annexe 1.

2.5 Composition du dossier d'enquête

En prenant en référence la structuration du dossier tel qu'il est présenté sur le site de la préfecture, le dossier d'enquête est composé de 3 parties :

1. Un dossier technique d'enquête qui comprend tous les documents techniques établis par le Département. Ils décrivent le projet sous ses aspects techniques, d'incidence sur l'environnement et économique. Cette partie intègre aussi les réponses apportées par le porteur de projet aux différents avis des Personnes Publiques Associées (PPA) ;
2. Une partie « avis » qui regroupe la majorité des avis reçus¹.
3. Une partie « enquête publique » qui regroupe les arrêtés et avis d'ouverture d'enquête.

Je détaille par la suite les différents documents des deux premières parties et leur apport au dossier.

¹ Certains avis sont doublement présents dans le dossier technique et dans la partie avis. Dans ce cas ce rapport les présente uniquement dans la partie « avis »

2.5.1 Dossier Technique d'enquête

Cette part comprend les documents suivants :

2.5.1.1 Demande d'Autorisation de Recherche et d'Autorisation d'Ouverture de Travaux Miniers– Note de demande

Il s'agit d'un simple courrier du porteur de projet, le département, précisant à la préfecture l'objet de la demande.

2.5.1.2 Demande d'Autorisation de Recherche et d'Autorisation d'Ouverture de Travaux Miniers – Documents techniques

Il s'agit de 2 documents distincts. Chacun décrit précisément le projet sous un angle particulier.

Le document autorisation de recherche décrit le projet technique, justifie de son intérêt, établit son coût prévisionnel et justifie du choix économique de la solution retenue. Il identifie les contraintes techniques et les risques liés au chantier et l'organisation qui sera mise en place.

Le document d'Autorisation d'Ouverture des Travaux Miniers contient l'étude d'impact du projet sur l'environnement et le milieu naturel, évalue ses incidences et la compatibilité du projet avec des documents prescriptifs amont.

Ces deux documents sont les sources du §1.3 précédent.

2.5.1.3 Résumé non technique

Ce document rédigé en mai 2023 est une synthèse des deux documents précédents.

2.5.1.4 Avis sur la compatibilité d'un projet d'échangeur géothermique à Cognac (16) avec la protection de la prise d'eau potable de Coulonge à Saint-Savinien (17)

Il s'agit d'un avis réalisé par un hydrogéologue du Département de la Charente, M. Jeudi De Grissac.

Il évalue les risques générés par ce projet pour la prise d'eau de Coulonge. Pour le risque « quantitatif », il est globalement nul. Sur le risque « qualitatif », même si une fuite du fluide caloporteur (glycol) pourrait avoir une incidence, du fait de l'éloignement du site à la Charente (1km), de la dilution (liée à l'éloignement géographique entre Cognac et Coulonge) et du temps de transfert vers le captage (>1jour), ce risque est jugé nul.

En conséquence l'hydrogéologue conclut à la compatibilité du projet avec la protection du captage.

2.5.1.5 Avis et le mémoire en réponse à l'avis MRAe

Ces documents sont joints une deuxième fois dans la partie « avis et observations » du dossier préfectoral. Ils sont traités dans le paragraphe suivant

2.5.2 Avis et observations

2.5.2.1 Avis de la MRAe et réponse du porteur de projet

La MRAe a émis un avis le 15/11/2023. Cet avis est entièrement favorable au projet et n'émet aucune réserve ni recommandation. Le Département a répondu à l'issue. Pour information ce courrier n'est pas daté. Il confirme la réception de l'avis de la MRAe.

2.5.2.2 Avis Agence Régionale de Santé

L'Agence régionale de santé émet un avis favorable sur le projet. Elle recommande que l'installation de l'échangeur soit conçue pour limiter l'eau stagnante, site de ponte des moustiques tigre.

2.5.2.3 Avis Direction Départementale des Territoires

Cet avis émis le 20 décembre 2023, conclut que le projet n'a pas d'incidence particulière vis-à-vis de la ressource en eau.

2.5.2.4 Avis Commission Locale de l'Eau (CLE)

La CLE informe qu'elle n'a pas pu se réunir et donc ne peut pas émettre d'avis. Cependant elle fait quelques remarques de forme sur le dossier présenté.

2.5.2.5 Avis de Grand Cognac

L'avis de l'EPCI émis le 15/01/2024 note que le site est dans les périmètres de protection de captages. Il recommande une vigilance accrue sur la ressource lors des travaux et lors de l'exploitation.

2.6 Déroulement de l'enquête

2.6.1 Aspect dématérialisé de l'enquête

La consultation en ligne du dossier était possible, je l'ai moi-même observé régulièrement. Aucune observation n'a été déposée.

2.6.2 Déroulement de l'enquête en présentiel

Les permanences se sont tenues à la mairie de Cognac dans la salle prévue et réservée par la commune. Les conditions matérielles étaient optimales. Elles ont eu lieu comme prévues par l'arrêté d'enquête.

2.6.3 Observations déposées pendant l'enquête

Aucune observation du public n'a été déposée.

2.7 Clôture de l'enquête

Conformément à l'article R123-18 du code de l'environnement, à l'expiration du délai de l'enquête, j'ai clos l'enquête le mercredi 28 février 2024 à 17h00 à la mairie de Cognac puis clos et conservé le registre d'enquête.

3 Notification du procès-verbal de synthèse et réponses en retour

Comme le prévoit l'article R123-18 du code de l'environnement, j'ai remis en main propre le 5/03/2024 à Mme Dejonghe le procès-verbal de synthèse.

La réponse m'a été transmise le 13 mars 2024 par mail. Le PV de synthèse et la réponse sont joints en annexe 2.

4 Remarques et observations sur le dossier et analyse des réponses formulées par le porteur de projet technique

Il n'y a aucune question en attente de réponse en provenance du public. En effet ce dernier ne s'est pas déplacé et n'a pas déposé de remarques sur la boîte mail dédiée ou par courrier.

Conformément au courrier de la CLE du 14 janvier 2024 et joint au dossier d'enquête le 25 janvier, cette dernière n'a pas été à même d'émettre un avis. Néanmoins elle a formulé des observations. Ces dernières ne sont que liées à la forme du document. Elles ont pour objectif de permettre une meilleure traçabilité avec les documents prescriptifs du SAGE Charente . La CLE souhaite que les prescriptions du SAGE soient explicitement reprises dans les documents alors que ceux-ci ne font qu'y faire référence. Cette demande est mineure et ne concerne pas la nature du projet. Il n'y a donc pas de point en suspend vis à vis de cet organisme.

L'EPCI de GrandCognac a émis un avis le 15 janvier 2024. Il appelle à la vigilance lors des travaux et de l'exploitation du bâtiment sur la ressource en eau. Interrogé par le procès-verbal de synthèse sur les mesures prévues pour prévenir les incidents, le porteur de projet a rappelé, dans son mémoire en réponse, les mesures déjà citées dans les dossiers en précisant les paragraphes particuliers détaillant chacune des mesures. Cet éclaircissement fait totalement réponse à la remarque de l'EPCI.

Dans le procès-verbal de synthèse, le commissaire enquêteur a interrogé sur l'information spécifique réalisée sur le voisinage et sur celle prévue pour annoncer le début du chantier. Dans sa réponse le département dresse le bilan de l'information préalable du voisinage et indique les modalités d'information prévue pour les phases de travaux. Une réponse a été apportée au point soulevé.

En synthèse, à l'issue de la phase d'enquête complétée de l'échange procès-verbal de synthèse/mémoire en réponse du porteur de projet, toutes les observations méritant une réponse en ont reçu une.

5 Bilan de l'enquête publique

5.1 Dossier soumis à enquête

Le dossier d'enquête est peu volumineux. Le fait qu'il s'agisse d'une enquête unique complexifie un peu sa structure. En effet les deux demandes d'autorisation (Autorisation de travaux miniers et Autorisation de recherche) paraissent sous certains aspects redondantes pour le lecteur. Par contre le résumé non technique est une bonne synthèse de la demande. L'ensemble est relativement accessible même pour un public techniquement peu averti et même si la solution technique choisie est peu connue et peu répandue.

5.2 Déroulement de l'enquête - Observations

L'enquête a fait l'objet des différentes publicités réglementaires pour informer le public de son ouverture.

Le public n'est pas venu consulter ce dossier in situ (mairie). Si aucune observation n'a été déposée sur le registre, il en est de même sur la boîte mail dédiée ouverte par la préfecture.

Les observations des deux personnes publiques EPCI Grand Cognac et Commission Locale de l'Eau (CLE) qui n'avaient pas de réponse en propre parce que ces remarques sont survenues pendant la durée de l'enquête ont été traitées de la façon suivante:

- pour Grand Cognac, elles ont fait l'objet de questions transmises par le procès-verbal de synthèse. Le porteur de projet (département) a dans son mémoire en réponse isolé les points du dossier qui apportent réponse à l'EPCI. ;
- pour la CLE qui fait des remarques de formes dans le but de mieux tracer la compatibilité du projet avec le SAGE Charente, elles n'ont pas fait l'objet de sollicitations vers le département parce qu'elles n'appellent pas de réponse à ce stade. La justification de compatibilité avec le SAGE est présente dans le dossier.

Le commissaire enquêteur a dans son PV de synthèse émis des demandes d'éclaircissements auxquelles le département a apporté des réponses dans son mémoire. Cela concerne essentiellement l'information des riverains lors de la phase chantier.

Le dossier n'a donc pas de points en suspens.

Ruelle sur Touvre le 19/03/2024

Le commissaire enquêteur
Eric Demaison



Annexe 1 : Annonces légales parues dans les journaux locaux et certificats d'affichage

- Copies des annonces légales
- Certificat d'affichage de la mairie
- Certificat d'affichage et d'information de voisinage réalisé par le Département

ANNONCES LÉGALES

RETROUVEZ TOUTES LES ANNONCES LÉGALES DIFFUSÉES DANS



< REVENIR AUX RÉSULTATS

Aff

📍 PAYS DE LA CHARENTE ANS ADMINISTRATIFS ET JURIDIQUES CHARENTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

31 BLD SERVICE BUDGETAIRE & COMPTABLE EMILE-ROUX-CS 60000
16617
ANGOULÊME CEDEX 09
CHARENTE

Typ

5

Date

5

Tri

D

Pub

Not

4

Il est rappelé que, par arrêté du 14 décembre 2023, le Préfète de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique unique d'une durée de 30 jours, soit du 30 janvier 2024 à 9 h 30 au 28 février 2024 à 17 heures

, préalable à l'autorisation de recherches de gîtes géothermiques à basse température et d'ouverture de travaux miniers de recherches pour le projet d'aménagement de 7 sondes géothermiques verticales dans le but d'optimiser la fourniture de chauffage et de rafraîchissement des bâtiments de la Maison des Solidarités de Cognac. Le projet consiste en l'aménagement d'une pompe à chaleur eau/eau sur sondes géothermiques verticales. Seront installées 7 sondes géothermiques verticales, espacées entre elles de 10 m, d'une profondeur inférieure à 100 m, réparties sous le bâtiment et en extérieur sur la parcelle BC 667 afin de fournir les besoins de chauffage et de rafraîchissement des bâtiments de la MDS. Après l'installation des boucles de sonde, les forages sont intégralement cimentés sur toute leur profondeur avec un géocollis spécifique. La mise en circulation d'un fluide caloporteur (eau ou saumure) en circuit fermé dans les boucles permet d'échanger des calories avec le sous-sol pour fournir du chauffage et du rafraîchissement en surface. Le maître d'ouvrage est le conseil départemental de la Charente dont le siège social se situe au 31, boulevard Emile-Roux à Angoulême (16677). Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à M. Mathieu RETAILLAUD à l'adresse : mathieu.retailaud@hydroinvest.com ou en téléphonant au 05.45.37.10.22. Sont désignés :

M. Eric DE MAISON

, ingénieur maître pour l'armement en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et

Mme Paulette MICHEL

, retraitée du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Les pièces du dossier, comprenant notamment le résumé non technique, les documents cartographiques associés et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Cognac (siège de l'enquête) pendant toute la durée de l'enquête. Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie précitée, sur le site de la préfecture de la Charente et sur un poste informatique installé dans le hall de la préfecture. Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, auprès de la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement, 7-9, rue de la préfecture, CS 82301, 16023 Angoulême Cedex). Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Cognac aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ou les adresser : - par voie postale : Mairie de Cognac, à l'attention de M. Eric DE MAISON, 68, boulevard Denfert-Rochereau, CS 20217, 16100 Cognac, - par voie électronique à l'adresse : pre-geothermie-mds-cognac@charente.gouv.fr Les documents relatifs à l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique seront publiés sur le site de la préfecture de la Charente : www.charente.gouv.fr (rubrique : Actions de l'Etat- Environnement-Chasse-Eau-Risques - DUP-ICPE-IOTA - COGNAC). Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie selon le calendrier suivant :

Mairie de Cognac

- le 30 janvier 2024 de 9 h 30 à 12 h 30.
- le 9 février 2024 de 14 h à 17 heures.
- le 15 février 2024 de 9 h 30 à 12 h 30.
- le 19 février 2024 de 14 h 30 à 17 h 30.
- le 26 février 2024 de 14 h à 17 heures.

Il transmettra son rapport et ses conclusions, dans le délai prévu à l'article L.123-15 du code de l'environnement, à la préfète de la Charente qui en adressera une copie au maire de Cognac pour y être tenue à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront tenus à disposition du public pendant la même durée sur le site de la préfecture de la Charente.

La Préfète de la Charente statuera sur l'autorisation ou le refus.

- de recherches de gîtes géothermiques à basse température, - d'ouverture de travaux miniers de recherche, pour le projet d'aménagement de 7 sondes géothermiques verticales dans le but d'optimiser la fourniture de chauffage et de rafraîchissement des bâtiments de la Maison des Solidarités de Cognac.

Préfecture de la Charente

RAPPEL D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Maison des Solidarités de Cognac (MDS) (16) Recherches de gîtes géothermiques et ouverture de travaux miniers de recherche

ANNONCES LÉGALES

RETROUVEZ TOUTES LES ANNONCES LÉGALES DIFFUSÉES DANS LE SUD-OUEST

[← RETOUR AUX RÉSULTATS](#)

Publiée le 30/01/2024 Avis administratifs et judiciaires Charente

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

31 BLD SERVICE BUDGETAIRE & COMPTABLE EMILE-ROUX-CS 60000
16917
ANGOULEME CEDEX 09
CHARENTE

Il est rappelé que, par arrêté du 14 décembre 2023, la Préfète de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique unique

d'une durée de 30 jours, soit du 30 janvier 2024 à 9 h 30 au 28 février 2024 à 17 heures

, préalable à l'autorisation de recherches de gîtes géothermiques à basse température et d'ouverture de travaux miniers de recherches pour le projet d'aménagement de 7 sondes géothermiques verticales dans le but d'optimiser la fourniture de chauffage et de rafraîchissement des bâtiments de la Maison des Solidarités de Cognac. Le projet consiste en l'aménagement d'une pompe à chaleur eau/eau sur sondes géothermiques verticales. Seront installées 7 sondes géothermiques verticales, espacées entre elles de 10 m, d'une profondeur inférieure à 100 m, réparties sous le bâtiment et en extérieur sur la parcelle BC 667 afin de fournir les besoins de chauffage et de rafraîchissement des bâtiments de la MDS. Après l'installation des boucles de sonde, les forages sont intégralement cimentés sur toute leur profondeur avec un géocoulis spécifique. La mise en circulation d'un fluide caloporteur (eau ou eau glycolée) en circuit fermé dans les boucles permet d'échanger des calories avec le sous-sol pour fournir du chauffage et du rafraîchissement en surface. Le maître d'ouvrage est le conseil départemental de la Charente dont le siège social se situe au 31, boulevard Emile-Roux à Angoulême (16977). Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à M. Mathieu RETAILLAUD à l'adresse : mathieu.retailaud@hydroinvest.com ou en téléphonant au 05.45.37.10.22. Sont désignés :

M. Eric DE MAISON

, ingénieur militaire pour l'armement en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et
Mme Paulette MICHEL

, retraitée du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Les pièces du dossier, comprenant notamment le résumé non technique, les documents cartographiques associés et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Cognac (siège de l'enquête) pendant toute la durée de l'enquête. Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie précitée, sur le site de la préfecture de la Charente et sur un poste informatique installé dans le hall de la préfecture. Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, auprès de la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement, 7-9, rue de la préfecture, CS 92301, 16023 Angoulême Cedex). Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Cognac aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ou les adresser : - par voie postale : Mairie de Cognac, à l'attention de M. Eric DE MAISON, 68, boulevard Denfert-Rochereau, CS 20217, 16100 Cognac, - par voie électronique à l'adresse : pref-geothermie-mds-cognac@charente.gouv.fr Les documents relatifs à l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique seront publiés sur le site de la préfecture de la Charente : www.charente.gouv.fr (rubrique : Actions de l'Etat- Environnement-Chasse-Eau-Risques - DUP-ICPE-IOTA - COGNAC). Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie selon le calendrier suivant : Mairie de Cognac

- le 30 janvier 2024 de 9 h 30 à 12 h 30.

- le 9 février 2024 de 14 h à 17 heures.

- le 15 février 2024 de 9 h 30 à 12 h 30.

- le 19 février 2024 de 14 h 30 à 17 h 30.

- le 28 février 2024 de 14 h à 17 heures.

Il transmettra son rapport et ses conclusions, dans le délai prévu à l'article L 123-15 du code de l'environnement, à la préfète de la Charente qui en adressera une copie au maire de Cognac pour y être tenue à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront tenus à disposition du public pendant la même durée sur le site de la préfecture de la Charente.

La Préfète de la Charente statuera sur l'autorisation ou le refus :

- de recherches de gîtes géothermiques à basse température, - d'ouverture de travaux miniers de recherche, pour le projet d'aménagement de 7 sondes géothermiques verticales dans le but d'optimiser la fourniture de chauffage et de rafraîchissement des bâtiments de la Maison des Solidarités de Cognac.

Préfecture de la Charente

RAPPEL D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Maison des Solidarités de Cognac (MDS) (16) Recherches de gîtes géothermiques et ouverture de travaux miniers de recherche



ANNONCES LÉGALES

RETROUVEZ TOUTES LES ANNONCES LÉGALES DIFFUSÉES DANS



REVENIR AUX RÉSULTATS

AF F

PUBLIÉE LE 11/01/2024 /MIS ADMINISTRATIFS ET JUDICIAIRES CHARENTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

31 BLD SERVICE BUDGETAIRE & COMPTABLE EMILE-ROUX-CS 60000
16917
ANGOULEME CEDEX 09
CHARENTE

Typ

Se

Dat

Sc

Tri

D

Pub

Nol

IP

Par arrêté du 14 décembre 2023, le Préfète de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique unique d'une durée de 30 jours, soit du 30 janvier 2024 à 9 h 30 au 28 février 2024 à 17 heures

, préalable à l'autorisation de recherches de gîtes géothermiques à basse température et d'ouverture de travaux miniers de recherches pour le projet d'aménagement de 7 sondes géothermiques verticales dans le but d'optimiser la fourniture de chauffage et de rafraîchissement des bâtiments de la Maison des Solidarités de Cognac. Le projet consiste en l'aménagement d'une pompe à chaleur eau/eau sur sondes géothermiques verticales. Seront installées 7 sondes géothermiques verticales, espacées entre elles de 10 m, d'une profondeur inférieure à 100 m, réparties sous le bâtiment et en extérieur sur la parcelle BC 667 afin de fournir les besoins de chauffage et de rafraîchissement des bâtiments de la MDS. Après l'installation des boucles de sonde, les forages sont intégralement cimentés sur toute leur profondeur avec un géocollis spécifique. La mise en circulation d'un fluide caloporteur (eau ou eau/glycolée) en circuit fermé dans les boucles permet d'échanger des calories avec le sous-sol pour fournir du chauffage et du rafraîchissement en surface. Le maître d'ouvrage est le conseil départemental de la Charente dont le siège social se situe au 31, boulevard Emile-Roux à Angoulême (16917). Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à M. Mathieu RETAILLAUD à l'adresse : mathieu.retailaud@hydroinvest.com ou en téléphonant au 05.45.37.10.22. Sont désignés :

M. Eric DE MAISON

, ingénieur militaire pour l'armement en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et

Mme Paulette MICHEL

, retraitée du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Les pièces du dossier, comprenant notamment le résumé non technique, les documents cartographiques associés et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Cognac (siège de l'enquête) pendant toute la durée de l'enquête. Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie précitée, sur le site de la préfecture de la Charente et sur un poste informatique installé dans le hall de la préfecture. Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, auprès de la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement, 7-9, rue de la préfecture, CS 92301,16023 Angoulême Cedex). Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Cognac aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ou les adresser :

- par voie postale : Mairie de Cognac, à l'attention de M. Eric DEMAISON, 68, boulevard Denfert-Rochereau CS 20217,16100 Cognac.

- par voie électronique à l'adresse : pref-geothermie-rnds-cognac@charente.gouv.fr. Les documents relatifs à l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique seront publiés sur le site de la préfecture de la Charente :

www.charente.gouv.fr (rubrique : Actions de l'Etat- Environnement-Chesse-Eau-Risques - DUP-ICPE-IOTA- COGNAC). Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie selon le calendrier suivant : Mairie de Cognac :

- le 30 janvier 2024 de 9 h 30 à 12 h 30, - le 9 février 2024 de 14 h à 17 heures, - le 15 février 2024 de 9 h 30 à 12 h 30, - le 19 février 2024 de 14 h 30 à 17 h 30, - le 28 février 2024 de 14 h à 17 heures.

Il transmettra son rapport et ses conclusions, dans le délai prévu à l'article L. 123-15 du code de l'environnement, à la préfète de la Charente qui en adressera une copie au maire de Cognac pour y être tenue à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront tenus à disposition du public pendant la même durée sur le site de la préfecture de la Charente. La Préfète de la Charente statuera sur l'autorisation ou le refus :

- de recherches de gîtes géothermiques à basse température, - d'ouverture de travaux miniers de recherche, pour le projet d'aménagement de 7 sondes géothermiques verticales dans le but d'optimiser la fourniture de chauffage et de rafraîchissement des bâtiments de la Maison des Solidarités de Cognac.

Préfecture de la Charente

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Maison des Solidarités de Cognac (MDS) (16) Recherches de gîtes géothermiques et ouverture de travaux miniers de recherche

Emploi

Toutes nos annonces sur sudouest-emploi.com

Carrières et professions

Santé

1 MÉDECIN DU TRAVAIL H/F À TEMPS COMPLET

Plombier : Au sein du service de santé et sécurité au travail, vous intégrerez une équipe pluridisciplinaire spécialisée composée de médecins et d'infirmiers de cabinet au sein de conseils en prévention des risques professionnels et de personnels administratifs. Surtout des tâches agricoles de votre secteur. Organisateur du réseau et de maîtrise en matière de santé et sécurité et impliqué dans les problèmes de santé.

Profil recherché : Docteur en médecine travaillant au sein du Conseil de l'Ordre, titulaire du DES (ou CES) de médecine et santé au travail ou du diplôme de médecine agricole. À défaut, le candidat candidat à la qualification en médecine agricole vous sera proposée et financée en tant que médecin collaborateur.

Informations : Salaires au forfait pour avec 26 jours de congés et 14 à 16 jours de RTT / An. À partir de 62,7 k€. Possibilité de reprise d'expérience professionnelle. 12 mois. Primes diverses. Possibilité d'habitat et de logement. Véhicule mis à disposition et indemnités régime. CSF avec autres avantages : obligations vaccins, soins de loisirs vacances, etc.

Qualité de vie au travail : Équilibre assuré entre vie professionnelle et personnelle.

Offres d'emploi

Métiers de bouche

La mairie de La Souffrède-Majouret cherche son

BOULANGER

(H/F)

Le local boulangerie mise à votre disposition, d'une superficie de 125 m², est entièrement rénové, équipé d'un tour à bois Voisin à double sole de 8 m² chacune.

Situé au centre bourg, au pied de l'abbaye, sur un axe très passant (RD670), proche des autres commerces.

Fort potentiel pour un couple qui s'investira. Importante demande de la clientèle pour des pains de qualité cuits au feu de bois.

Loyer mensuel : 800 € net. Expérience requise.

Envoyez vos candidatures à l'adresse mail : mairie.souffrede@orange.fr

Sud Ouest emploi

Un bon recrutement ça ne s'improvise pas

CONSEIL PERSONNALISÉ EXPERTISE PROXIMITE SURVEILLANCE CHERCHE RECRUTEMENT

soudouestemploi.fr
05 35 31 27 42

Charente Libre

Sud Ouest Immobilier

Les meilleures offres de location chaque mardi dans votre journal et sur www.sudouest-immo.com

En partenariat avec **bien'** DORSIN

Charente Libre

Un service des journalistes de Groupe Sud Ouest

Annonces administratives

Préfecture de la Charente
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Maison des Solidarités de Cognac (MDS) (16)
Recherches de gîtes géothermiques et ouverture de travaux miniers de recherche**

Par arrêté du 14 décembre 2023, la Préfecture de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique unique d'une durée de 30 jours, soit du 30 janvier 2024 à 9 h 30 au 28 février 2024 à 17 heures, préalable à l'autorisation de recherches de gîtes géothermiques à basse température et d'ouverture de travaux miniers de recherche pour le projet d'aménagement de 7 sondes géothermiques verticales dans le but d'optimiser la fourniture de chauffage et de rafraîchissement des bâtiments de la Maison des Solidarités de Cognac.

Le projet consiste en l'aménagement d'une pompe à chaleur souterraine sur sondes géothermiques verticales. Seront installées 7 sondes géothermiques verticales, espacées entre elles de 10 m, d'une profondeur inférieure à 180 m, réparties sous le bâtiment et se situant sur la parcelle BC 687 afin de fournir les besoins de chauffage et de rafraîchissement des bâtiments de la MDS. Après l'installation des sondes de sonde, les forages sont intégralement cimentés sur toute leur profondeur avec un grés-sable spécifique. La mise en circulation d'un fluide caloporteur (eau ou saumure) se fait dans les sondes par un échangeur à trois calories avec le sous-sol pour fournir du chauffage et du rafraîchissement en surface. Le maître d'ouvrage est le conseil départemental de la Charente dont le siège social se situe au 31, boulevard Emile-Doux à Angoulême (16317).

Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à M. Mathieu REDAUDAU à l'adresse : matthieu.redaudau@charente16.com ou en téléphonant au 05.45.57.10.22.

Sont désignés : M. Eric DE MARSAU, ingénieur militaire pour l'armement en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Mme Pascale MICHEL, retraitée du ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces de dossier, comprenant notamment le résumé des notes techniques, les documents cartographiques associés et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés au maître de Cognac (siège de l'enquête) pendant toute la durée de l'enquête.

Le public pourra prendre connaissance du dossier en toute liberté, sur le site de la préfecture de la Charente et sur un poste informatique installé dans le hall de la préfecture.

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, auprès de la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement, 7-8, rue de la Préfecture, CS 92001, 16023 Angoulême Cedex).

Le public pourra consulter ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet au maître de Cognac, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ou les adresser :

- par voie postale : Mairie de Cognac, à l'attention de M. Eric DEMARSAU, 05, boulevard Daudet-Rochereau CS 20217, 16100 Cognac.
- par voie électronique à l'adresse : pref-gaithermie-mds-cognac@charente16.gouv.fr

Les documents relatifs à l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique seront publiés sur le site de la préfecture de la Charente : www.charente.gouv.fr (rubrique : Actions de l'État - Environnement - Chantier-Em-Régions - DUP-ICPE-RTA - COGNAC).

Le commissaire enquêteur recevra le public en toute liberté selon le calendrier suivant :

Mairie de Cognac :

- le 30 janvier 2024 de 9 h 30 à 12 h 30,
- le 9 février 2024 de 14 h à 17 heures,
- le 15 février 2024 de 9 h 30 à 12 h 30,
- le 19 février 2024 de 14 h 30 à 17 h 30,
- le 26 février 2024 de 14 h à 17 heures.

Il transmettra son rapport et ses conclusions, dans le délai prévu à l'article L. 123-15 du code de l'environnement, à la préfecture de la Charente qui en adressera une copie au maître de Cognac pour y faire tenir à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront tenus à disposition du public pendant la durée prévue sur le site de la préfecture de la Charente.

La Préfecture de la Charente situera sur l'autorisation ou le refus :

- de recherches de gîtes géothermiques à basse température,
- d'ouverture de travaux miniers de recherche,

pour le projet d'aménagement de 7 sondes géothermiques verticales dans le but d'optimiser la fourniture de chauffage et de rafraîchissement des bâtiments de la Maison des Solidarités de Cognac.

Préfecture de la Charente
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de parc agrivoltaïque au sol sur la commune de Chasseneuil-sur-Bonnieure au lieu-dit «Les Chomes» par la CPENR Chasseneuil-sur-Bonnieure (ABO WIND)

Par arrêté du 14 décembre 2023, la Préfecture de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 30 jours, soit du 30 janvier 2024 à 9 h 30 au 28 février 2024 à 17 heures, préalable à la délivrance de permis de construire présentés par la CPENR Chasseneuil-sur-Bonnieure, Mairie d'ABO WIND.

Le dossier de permis de construire concerne le projet de construction et d'exploitation de la centrale agrivoltaïque au sol d'une surface clôturée de 29,3 ha et d'une puissance crête totale d'environ 19,9 MWc sur le territoire de la commune de Chasseneuil-sur-Bonnieure au lieu-dit «Les Chomes» sur les parcelles cadastrées H169 à 175, H178 à 183, H182 à 220, H451 et H52.

Le maître d'ouvrage est la CPENR Chasseneuil-sur-Bonnieure dont le siège social se situe au 2 rue du Liris Échange (51506 Trufour Cedex 5).

Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à M. Gaëtan BLETZOUK à l'adresse : gaetan.bletzouk@abo-wind.fr ou en téléphonant au 05.32.25.25.50.

Sont désignés : M. Patrick BULLAC, président de l'association de l'État dans le cadre de l'enquête, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Jean-Marie BROUSSIER, chef d'exploitation de la SNUR en retraite en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces de dossier, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Chasseneuil-sur-Bonnieure (siège de l'enquête) pendant toute la durée de l'enquête.

Le public pourra prendre connaissance du dossier en toute liberté, sur le site de la préfecture de la Charente et sur un poste informatique installé dans le hall de la préfecture.

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, auprès de la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement, 7-8 rue de la Préfecture, CS 92001 - 16023 Angoulême Cedex).

Le public pourra consulter ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet au siège de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ou les adresser :

- par voie postale : Mairie de Chasseneuil-sur-Bonnieure, à l'attention de M. Patrick BULLAC, 46 avenue de la République, 16200 Chasseneuil-sur-Bonnieure.
- par voie électronique à l'adresse : pref-voies-chasseneuil-sur-bonnieure@charente16.gouv.fr

Les documents relatifs à l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique ainsi que les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements, s'ils sont émis, seront publiés sur le site de la préfecture de la Charente : www.charente.gouv.fr (rubrique : Actions de l'État - Environnement - Chantier-Em-Régions - DUP-ICPE-RTA - Chasseneuil-sur-Bonnieure).

Par ailleurs, le lien du dossier sur le site national projets-construction.gouv.fr est le suivant : <https://www.projets-construction.gouv.fr/projet/?p=16046220230305000>

Le commissaire enquêteur recevra le public en toute liberté selon le calendrier suivant, à la Mairie de Chasseneuil-sur-Bonnieure :

- le 30 janvier 2024 de 9 h à 12 heures
- le 7 février 2024 de 14 h à 17 heures
- le 15 février 2024 de 14 h à 17 heures
- le 19 février 2024 de 9 h à 12 heures
- le 29 février 2024 de 14 h à 17 heures

Il transmettra son rapport et ses conclusions, dans le délai prévu à l'article L. 123-15 du code de l'environnement, à la préfecture de la Charente qui en adressera une copie au maître de Chasseneuil-sur-Bonnieure pour y être tenue à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront tenus à disposition du public pendant la même durée sur le site de la préfecture de la Charente.

La Préfecture de la Charente pourra prescrire la délivrance d'autorisation ou le refus de permis de construire (PC n° 016.095.22.00016) de la centrale solaire photovoltaïque sur la commune de Chasseneuil-sur-Bonnieure.



Sud Ouest légales

Publiez votre annonce légale

7 jours sur 7
24 h sur 24

- 1 Saisissez votre annonce légale via un formulaire
- 2 Visualisez votre avis avant sa parution
- 3 Téléchargez votre attestation de parution

Paiement en ligne sécurisé

Charente Libre



Sud Ouest marchés publics

Entreprises, inscrivez-vous aux alertes automatiques

Tous les marchés de Sud-Ouest 100 % gratuits

Charente Libre

ANNONCES LÉGALES

RETROUVEZ TOUTES LES ANNONCES LÉGALES DIFFUSÉES DA


[← DEVENIR NOS MÉMBRES](#)

A

Publié le 11/01/2024 - Une annonce en plusieurs pages - Imprimer

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

31 BLD SERVICE BUDGETAIRE & COMPTABLE EMILE-ROUX-CS 60000
16917
ANGOULEME CEDEX 09
CHARENTE

Par arrêté du 14 décembre 2023, la Préfète de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique unique d'une durée de 30 jours, soit du 30 janvier 2024 à 9 h 30 au 28 février 2024 à 17 heures

, préalable à l'autorisation de recherches de gîtes géothermiques à basse température et d'ouverture de travaux miniers de recherches pour le projet d'aménagement de 7 sondes géothermiques verticales dans le but d'optimiser la fourniture de chauffage et de rafraîchissement des bâtiments de la Maison des Solidarités de Cognac. Le projet consiste en l'aménagement d'une pompe à chaleur eau/eau sur sondes géothermiques verticales. Seront installées 7 sondes géothermiques verticales, espacées entre elles de 10 m, d'une profondeur inférieure à 100 m, réparties sous le bâtiment et en extérieur sur la parcelle BC 667 afin de fournir les besoins de chauffage et de rafraîchissement des bâtiments de la MDS. Après l'installation des boucles de sonde, les forages sont intégralement cimentés sur toute leur profondeur avec un géocoulis spécifique. La mise en circulation d'un fluide caloporteur (eau ou eau glycolée) en circuit fermé dans les boucles permet d'échanger des calories avec le sous-sol pour fournir du chauffage et du rafraîchissement en surface. Le maître d'ouvrage est le conseil départemental de la Charente dont le siège social se situe au 31, boulevard Emile-Roux à Angoulême (16917). Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à M. Mathieu RETAILLAUD à l'adresse : mathieu.retailaud@hydroinvest.com ou en téléphonant au 05.45.37.10.22. Sont désignés :

M. Eric DE MAISON

, ingénieur militaire pour l'armement en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et

Mme Paulette MICHEL

, retraitée du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Les pièces du dossier, comprenant notamment le résumé non technique, les documents cartographiques associés et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Cognac (siège de l'enquête) pendant toute la durée de l'enquête. Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie précitée, sur le site de la préfecture de la Charente et sur un poste informatique installé dans le hall de la préfecture. Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, auprès de la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement, 7-9, rue de la préfecture, CS 92301, 16023 Angoulême Cedex). Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Cognac aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ou les adresser :

- par voie postale : Mairie de Cognac, à l'attention de M. Eric DEMAISON, 68, boulevard Denfert-Rochereau CS 20217, 16100 Cognac.

- par voie électronique à l'adresse : pref-geothermie-nids-cognac@charente.gouv.fr
Les documents relatifs à l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique seront publiés sur le site de la préfecture de la Charente :

www.charente.gouv.fr (rubrique : Actions de l'Etat- Environnement-Chasse-Eau-Risques - DUP-ICPE-IOTA- COGNAC). Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie selon le calendrier suivant : Mairie de Cognac :

- le 30 janvier 2024 de 9 h 30 à 12 h 30, - le 9 février 2024 de 14 h à 17 heures, - le 15 février 2024 de 9 h 30 à 12 h 30, - le 19 février 2024 de 14 h 30 à 17 h 30, - le 28 février 2024 de 14 h à 17 heures.

Il transmettra son rapport et ses conclusions, dans le délai prévu à l'article L 123-15 du code de l'environnement, à la préfète de la Charente qui en adressera une copie au maire de Cognac pour y être tenue à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront tenus à disposition du public pendant la même durée sur le site de la préfecture de la Charente. La Préfète de la Charente statuera sur l'autorisation ou le refus :

- de recherches de gîtes géothermiques à basse température, - d'ouverture de travaux miniers de recherche, pour le projet d'aménagement de 7 sondes géothermiques verticales dans le but d'optimiser la fourniture de chauffage et de rafraîchissement des bâtiments de la Maison des Solidarités de Cognac.

Préfecture de la Charente

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Maison des Solidarités de Cognac (MDS) (18) Recherches de gîtes géothermiques et ouverture de travaux miniers de recherche

224510

**BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE
BAIGNES-SAINTE-RADEGONDE
SAINT-MAIGRIN**

Didier et Dominique,
Christophe,
ses fils et sa belle-fille,
Lucille et Maxence, ses petits-enfants,
sa sœur et ses frères,
vous font part du décès de

M^{me} Claudette BERTRAND
née PARTHONNAUD,

survenu à l'âge de 87 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée
le **jeudi 1er février 2024**, à 15 heures en l'église de
Saint-Maigrin suivie de l'inhumation au
cimetière de cette même commune.
Claudette Bertrand repose à la
chambre funéraire Rullaud à
Barbezieux, visites libres.
Cet avis tient lieu de faire-part et de
remerciements.

Maison funéraire, S.A.S. FF Rullaud
cimetière et enterrements, Barbezieux,
tél. 05.45.78.19.80.

224680

BRIE

M. Robert CHANTERAUD, son époux ;
Martine et Michel ROCHE,
Sylvie et Volodia De La Cruz,
Didier CHANTERAUD et Audrey,
ses enfants et leurs conjoints ;
Marion, Faustine, Pierre-Jean, Thibault,
Sandra, Quentin,
ses petits-enfants et leurs conjoints ;
Louis, Aubin, Joseph, Léon, Adèle,
Raphaël, Rose,
ses arrière-petits-enfants ;
M^{me} Simone VIGNAUD, sa sœur ;
ainsi que toute la famille et amis
ont la tristesse de vous faire part du
décès de

M^{me} Jeanine CHANTERAUD
née TUDROT,

survenu à l'âge de 88 ans.

Ses obsèques religieuses seront
célébrées le **jeudi 1er février 2024**,
à 9 heures en l'église de Brie, suivies
de l'inhumation au cimetière de cette
même commune.

M^{me} Jeanine CHANTERAUD, repose à
son domicile où la famille recevra les
visites les après-midi de 15h à 18h.
Le présent avis tient lieu de faire-part.

FF Annonces,
Brie, tél. 05.45.65.55.55
Soyaux, tél. 05.45.92.68.62.

224482

**NEULLAC
SAINT-ROGATien**

Fabienne ARSICAUD,
sa fille,
Trébor LUIPIEN, son petit-fils,
ainsi que tous les membres de
sa famille
ont la tristesse de vous faire part du
décès de

M^{me} Marie-Thérèse ARSICAUD
née DESMIER,

survenu le samedi 27 janvier 2024 à
l'âge de 95 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée
le **mercredi 31 janvier 2024**, à
15 heures en l'église de Neullac.
La famille remercie par avance toutes
les personnes qui prendront part à sa
peine.

P.F. Gallot, St Germain de Lusignan,
chambre funéraire CORISAC, tél. 05.45.48.02.28
24/24 - 7/7

**Sud Ouest
carnet**

Particulier
du lundi au vendredi de 9h à 17h
Professionnels
du lundi au vendredi de 9h à 19h

05 35 31 29 37

Les samedis et jours fériés
de 14h à 19h



224375

**ANGOULEME
PUYMOYEN
SOYAUX**

Ariette ORLANDO, son épouse ;
Annie et Daniel MARFA ;
Nathalie et Hervé CODJIA-ORLANDO,
ses filles et ses gendres ;
Mickaël et Chloé, Baptiste et Sophie,
Matthéo, ses petits-enfants ;
Jeanne, Violette, Rose et Gaëtan, ses
arrière-petites-filles ;
ainsi que toute la famille et amis
ont la tristesse de vous faire part du
décès de

Michel ORLANDO

Ses obsèques civiles seront célébrées
le **jeudi 1er février 2024**, à 11 heures
au cimetière de Puyroyen.
Michel repose à la chambre funéraire
des Pompes funéraires Pouyade, située
au 26 avenue du Général de Gaulle à
Soyaux où les visites sont possibles.
La famille souhaite remercier tout
particulièrement le Docteur Valérie
AUCHER ainsi que Sonia et Claire ses
infirmières.
La famille remercie par avance toutes
les personnes qui prendront part à sa
peine.

FF Sophie Denis-Pozymala, Le Clair funéraire,
Soyaux, 05.45.74.51.00
Villeneuve-Lascaux, 05.45.65.48.09.

Remerciements

222203

**ANGOULEME
MORNAC**

Christiane MARCHER THOBERT,
son épouse,
Daniel et Chantal THOBERT, son frère
et sa belle-sœur,
Sébastien, son neveu,
Jacqueline et Jacques AUXIRE,
sa tante et son oncle,
ses cousins et cousines,
et toute la famille,

très touchés par les marques de
sympathie que vous leur avez
témoignées lors du décès de

M. Serge THOBERT

vous prient de trouver ici l'expression
de leurs sincères remerciements.

FF
556, route de Bordeaux, cimetière de Gines,
Angoulême, tél. 05.45.25.46.95.

224371

SIREUIL

José MARQUES, son papa et sa
conjointe ;
ses frères, sa sœur, sa belle-sœur,
neveux, nièces, oncles, tantes, cousins,
cousines ;
parents et amis
très touchés par les marques de
sympathie que vous leur avez
témoignées lors du décès de

David MARQUES

vous prient de trouver ici l'expression
de leurs sincères remerciements.

FF Jobit, services funéraires, La Couronne,
tél. 05.45.67.49.21.

223208

PRANZAC

M^{me} Marise RONCIN, son épouse ;
Karine RONCIN et Philippe RENÉ,
Bénédicte et Stéphane CLUZEAU,
ses filles et leurs conjoints ;
Thomas et Axel,
ses petits-enfants,
ses frères et sœurs ;
ses beaux-frères et belles sœurs ;
ses neveux et nièces
très touchés par les marques de
sympathie que vous leur avez
témoignées lors du décès de

M. Jean RONCIN

vous prient de trouver ici l'expression
de leurs sincères remerciements.

FF Maison funéraire SAS Dupré-Fabre,
Le Rocher (Soyaux), tél. 05.45.62.25.74
Charente-leux-sur-Dordogne, tél. 05.45.30.64.31

229534

**MASSIGNAC
MOUTHERS-SUR-BOËME
NANDY (77)**

M. Jacques (†) CHEMINADE, son
époux ;
Geneviève BALDASSARI,
Catherine et Jean-Claude CARVALHO
Christiane GOURSAUD,
ses enfants ;
Laurent, Corinne, Héliane, Marie, Julie,
Romain,
ses petits-enfants et leurs conjoints ;
Mathilde, Antoine, Pablo, Gabriel,
Rory, ses arrière-petits-enfants ;
les familles CHEMINADE, LACLYDE,
FORT, parents et amis

très touchés par les marques de
sympathie que vous leur avez
témoignées lors du décès de

M^{me} Yvette CHEMINADE
née DEGEORGE,

vous prient de trouver ici l'expression
de leurs sincères remerciements.
La famille remercie tout
particulièrement le personnel de
l'ADMIR pour leur gentillesse et leur
dévouement.

FF Libert, maison funéraire, Charente-leux,
tél. 05.45.22.39.50.

223556

**BRIE
"LES GENDRES"**

M^{me} Christiane MAIORANA,
son épouse ;
Bruno MAIORANA et sa femme,
David MAIORANA,
ses fils et sa belle-fille ;
Kassandra, David, Ophélie,
ses petits-enfants ;
Pierre et Jeannine MAIORANA,
Jeannine et Lino PANZZOLA,
son frère, sa sœur, son beau-frère et
sa belle-sœur ;
les familles SLINGUE et ETOURNEAU,
ainsi que toute la famille et amis,
très touchés par les marques de
sympathie que vous leur avez
témoignées lors du décès de

M. Luigi MAIORANA
dit "GAND" et "MAD"

vous prient de trouver ici l'expression
de leurs sincères remerciements.
La famille tient à remercier l'ensemble
du personnel du service de médecine
du Centre Clinique de Soyaux, pour leurs
compétences, leur dévouement et leur
gentillesse.

FF Annonces,
Brie, tél. 05.45.65.55.55
Soyaux, tél. 05.45.92.68.62.

223580

NER SAC

Serge BOUTEAU, son beau-frère ;
Jean-Marie et Véronique MERCIER,
Stéphane et Anne BOUTEAU,
Yves Noël et Colette LEPREUX,
ses neveux et nièces ;
parents et amis
très touchés par les marques de
sympathie que vous leur avez
témoignées lors du décès de

Rose Marie ROY
née MERCIER,

vous prient de trouver ici l'expression
de leurs sincères remerciements.

FF Jobit, services funéraires, La Couronne,
tél. 05.45.67.49.21.

223239

BOUTIERS-SAINT-TROJAN

Jean-François BOLLUIT, son fils ;
Margot, Gaspard et Clément,
ses petits-enfants ;
très touchés par les marques de
sympathie que vous leur avez
témoignées lors du décès de

M^{me} Anne-Marie BOLLUIT
née LECHARLES,
dite MITOU

vous prient de trouver ici l'expression
de leurs sincères remerciements.

FF Les Services funéraires, maison de
premier ordre, 23, rue d'Angoulême,
Cognac, tél. 05.45.62.00.30.

Souvenirs

223336

BORDEAUX - LÈGE-CAP-FERRET

Florence et Alain JUILLET,
Olivier et Corinne RIGOLU,
Franck et Caroline RIGOLU,
ses enfants ;
Anne, Charles-Edouard, Pauline, Margaux, Louis, Paul,
ses petits-enfants et leurs conjoints ;
Camille et Louise, Baptiste, Martin et Lou, Alma et Marcel, Carl,
ses arrière-petits-enfants ;

les familles CORDELIER, DELMAS, ESQUERRE
ont la douleur de vous faire part du décès de

M. Paul RIGOLU

Ancien Directeur Général Adjoint du journal SUD-OUEST

survenu dans sa 97^{ème} année le 22 janvier 2024.

Selon la volonté du défunt, les Obsèques ont eu lieu dans la stricte intimité familiale.

FFG, 37, rue Emile-Zola, Le Bouscat,
tél. 05.56.00.73.61.

**Annonces légales
et officielles**

Retrouvez toutes nos annonces légales sur sudouest.fr/annonces-legales,
sudouest-marchespublics.com, avec le réseau

Annonces administratives

Préfecture de la Charente

RAPPEL D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Maison des Solidarités de Cognac (MDS) (16)
Recherches de gîtes géothermiques
et ouverture de travaux miniers de recherche**

Il est rappelé que, par arrêté du 14 décembre 2023, le Préfet de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique unique d'une durée de 30 jours, soit du 30 janvier 2024 à 9 h 30 au 28 février 2024 à 17 heures, préalable à l'autorisation de recherches de gîtes géothermiques à basse température et d'ouverture de travaux miniers de recherches pour le projet d'aménagement de 7 sondes géothermiques verticales dans le but d'optimiser la fourniture de chauffage et de rafraîchissement des bâtiments de la Maison des Solidarités de Cognac.

Le projet consiste en l'aménagement d'une pompe à chaleur eau/eau sur sondes géothermiques verticales. Seront installées 7 sondes géothermiques verticales, espacées entre elles de 10 m, d'une profondeur inférieure à 100 m, réparties sous le bâtiment et on adjoindra sur la parcelle BC 657 afin de fournir les besoins de chauffage et de rafraîchissement des bâtiments de la MDS. Après l'installation des boucles de sonde, les forages sont intégralement cimentés sur toute leur profondeur avec un grésolite spécifique. La mise en circulation d'un fluide caloporteur (eau ou eau/glycol) en circuit fermé dans les boucles permet d'échanger des calories avec le sous-sol pour fournir du chauffage et du rafraîchissement en surface. Le maître d'ouvrage est le conseil départemental de la Charente dont le siège social se situe au 31, boulevard Emile-Roux à Angoulême (16977).

Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à M. Mathieu RETALLAUD à l'adresse : matthieu.retallaud@hydroinvest.com ou au téléphone au 05.45.37.10.22.

Sont désignés : M. Eric DE MAISON, ingénieur mineur pour l'armement en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Mme Pascale MICHEL, retraitée du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier, comprenant notamment le résumé son technique, les documents cartographiques associés et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de Cognac (siège de l'enquête) pendant toute la durée de l'enquête.

Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie précisée, sur le site de la préfecture de la Charente et sur un poste informatique installé dans le hall de la préfecture.

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, auprès de la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement, 7-9, rue de la préfecture, CS 92301, 16023 Angoulême Cedex).

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Cognac aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ou les adresser :

- par voie postale : Mairie de Cognac, à l'attention de M. Eric DE MAISON, 68, boulevard Denfert-Rochereau, CS 20217, 16100 Cognac,

- par voie électronique à l'adresse : pref-geothermie-mds-cognac@charente.gouv.fr

Les documents relatifs à l'enquête, les observations et propositions formalisées par voie électronique seront publiés sur le site de la préfecture de la Charente : www.charente.gouv.fr (rubrique : Actions de l'Etat-Environnement-Chasse-Eau-Fisques - DUP-ICPE-NITA - COGNAC).

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie selon le calendrier suivant :

- Mairie de Cognac
- le 30 janvier 2024 de 9 h 30 à 12 h 30.
- le 9 février 2024 de 14 h à 17 heures.
- le 15 février 2024 de 9 h 30 à 12 h 30.
- le 19 février 2024 de 14 h 30 à 17 h 30.
- le 28 février 2024 de 14 h à 17 heures.

Il transmettra son rapport et ses conclusions, dans le délai prévu à l'article L. 123-15 du code de l'environnement, à la préfecture de la Charente qui en adressera une copie au maire de Cognac pour y être tenu à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront tenus à disposition du public pendant la même durée sur le site de la préfecture de la Charente.

La Préfecture de la Charente s'abstient sur l'autorisation ou le refus :

- de recherches de gîtes géothermiques à basse température,
- d'ouverture de travaux miniers de recherche.

pour le projet d'aménagement de 7 sondes géothermiques verticales dans le but d'optimiser la fourniture du chauffage et de rafraîchissement des bâtiments de la Maison des Solidarités de Cognac.

Sud Ouest marchés publics

Entreprises, inscrivez-vous aux alertes automatiques

Tous les marchés du Sud-Ouest 100 % gratuits
sur sudouest-marchespublics.com



Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Affaire suivie par :
Nathalie PRUNIER
Service de coordination des politiques publiques
et d'appui territorial / bureau de l'environnement
Enquêtes publiques
Tél. : 05 45 97 62 91
Courriel : nathalie.prunier@charente.gouv.fr

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné(e), Nathan BERGER
qualité, Maire

de la commune de COGNAC,

certifie avoir procédé à l'affichage de l'avis d'ouverture de l'enquête publique (comportant les informations visées à l'article L123-10 du code de l'environnement) relatif à la demande, du conseil départemental de Charente, d'autorisation de recherches de gîtes géothermiques et d'ouverture de travaux miniers de recherche concernant le projet d'aménagement de 7 sondes géothermiques verticales dans le but d'optimiser la fourniture de chauffage et de rafraîchissement des bâtiments de la Maison des Solidarités de COGNAC.

L'enquête, d'une durée de 30 jours consécutifs, s'est déroulée du 30 janvier 2024 à 9h30 au 28 février 2024 à 17h en mairie de COGNAC et l'affichage de ce document a été effectué à l'extérieur de la mairie de COGNAC, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, soit au moins du 15 janvier 2024 au 28 février 2024 inclus.

(cachet et signature après le 28 février 2024)

Fait à COGNAC, le
Nom et qualité du signataire



Document à remplir et à transmettre à :

nathalie.prunier@charente.gouv.fr

et

famille.demaison@orange.fr

7-9, rue de la préfecture
CS 92301 - 16023 ANGOULÊME Cedex
Tél. : 05.45.97.61.00
www.charente.gouv.fr

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Objet : installation géothermique (7 sondes verticales) dans le cadre de la construction d'une maison départementale des solidarités à Cognac
 Dans le cadre de l'opération susvisée, Monsieur le Maire de Cognac soussigné, certifie avoir affiché du 01/02/2024 au 04/03/2024 inclus :
 Les notifications de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique, conformément à l'article L.124-6 du nouveau code minier.

Parcelles	Propriétaires	Adresse	N° LR AR	Réception	Dates de remise des recommandés
BC 654, BC 656, BC 653, BC 655, BC 721, BC 298	ILIADÉ SIREN n° 898 007 513 Commune de Cognac	M. Roman LE MOAL 110 rue Charles Nungesser 29490 GUIPAYS Hotel de Ville 68 boulevard Denfert Rochereau 16100 COGNAC	AR 1A 149 306 6420 1 AR 1A 149 306 6436 2	Oui	09/01/2024 04/01/2024
BC 344	M. et Mme Christophe VIOLETTE	17 boulevard Emile Zola	AR 1A 149 306 6419 5	Oui	09/01/2024
BC 343	Mme Emmanuelle CHEVRIER	M. 25 boulevard Emile Zola 16100 COGNAC	AR 1A 149 306 6423 2	Oui	12/01/2024
BC 641, BC 662	MAROMA	Mme Maïté Auge 98 avenue du 11 novembre 17300 ROCHEFORT	AR 1A 149 306 6437 9	Oui	08/01/2024
BC 652	M. Bruno DECOURT	4 rue Edouard Manet 16100 COGNAC	AR 1A 149 306 6421 8	Oui	09/01/2024
BC 642	M. Guillaume LAMMERTYN		AR 1A 149 306 6423 2	Oui	12/01/2024
BC 639	M. Jean-Marie LECONTE	145 che polvre 59700 MARCQ EN BAROEIL	AR 1A 149 306 6440 9	défaut d'accès ou d'adressage	Non remis
BC 638	M. Patrick LEVEQUE	22 rue de l'Avenir 16100 COGNAC	AR 1A 149 306 6431 7	Oui	08/01/2024
BC 291	Mme Germaine DESCHAMPS	3 rue Edouard Manet 16100 COGNAC	AR 1A 149 306 6432 4	défaut d'accès ou d'adressage	Non remis
BC 301, BC 298	M. Hervé BOURDIN	31 rue de l'Avenir 16100 COGNAC	AR 1A 149 306 6424 9	Oui	09/01/2024
BC 301	Mme Jocelyne VARACHE	rue Lucien Vallina 16100 COGNAC	AR 1A 149 306 6429 4	Oui	05/01/2024
BC 300	M. Dominique CAM	29 rue de l'Avenir 16100 COGNAC	AR 1A 149 306 6425 6	Oui	09/01/2024
BC 659, BC 700	M. Martin ROUZEAU	118 boulevard Denfert Rochereau 16100 COGNAC	AR 1A 149 306 6426 3	Non destinataire Inconnu	Non remis
BC 720	SCI SAINT ANTOININ	Gérant M Jean-Luc MOYET 9 route des Tribalauds 17120 CHENAC-SAINTE-SEURIN-D'UZET	AR 1A 149 306 64 270	Nc	Non remis
BC 298, BC 599	M. Nicolas TORDESILLAS	35 rue de l'Avenir 16100 COGNAC	AR 1A 149 306 6433 1	Oui	Non remis
BC 298	M. Thierry RAYE	9 rue de Verdun 16200 JARNAC	AR 1A 149 306 6434 8	Oui	05/01/2024
BC 298, BC 503	Mme Christine RIVALIN	25 rue de l'Avenir 16100 COGNAC	AR 1A 149 306 6435 5	Oui	05/01/2024
BC 298	M. Jacques SALUVION	27 rue de l'Avenir 16100 COGNAC	AR 1A 149 306 6430 0	Non destinataire Inconnu	Non remis
BC 502, BC 505	M. Patrick DELAVALT	25 rue de l'Avenir 16100 COGNAC	AR 1A 174 065 3466 4	Pli avisé et non réclamé	Non remis
BC 295	M. Arnaud HAY	41 rue Helene Ducourt 16100 CHATEAUBERNARD (51 rue des Rentes 17610 DOMPIERRE-SUR-CHARENTE)	AR 1A 174 065 3468 8	Pli avisé et non réclamé	Non remis

Pour le Maire absent,
 Cachet de la Mairie

 Signature
L'Adjoint délégué,
Carole Sauerstein

Annexe 2 : Procès-verbal de synthèse et mémoire en réponse du porteur de projet

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

Au représentant du département de la Charente

L'enquête publique relative aux demandes d'autorisation de travaux et d'autorisation d'ouverture de travaux miniers de recherche pour un projet de sondes géothermiques verticales pour la construction de la maison des solidarités de Cognac s'est déroulée du mardi 30 janvier 2024 à 9h30 au mercredi 28 février 2024.

Elle a fait l'objet des mesures de publicité réglementaires par affichage et parution dans la presse locale complétées par la mise en ligne de l'avis et du dossier.

Durant toute cette période, un registre et un dossier ont été tenus à la disposition du public à la mairie de Cognac. La préfecture de la Charente a mis en ligne le dossier d'enquête et ouvert une boîte mail spécifique.

Par ailleurs, j'ai tenu 5 permanences à la commune.

Aucune observation en provenance du public n'a été déposée que ce soit sur le registre ouvert en mairie, en ligne ou par courrier adressé et reçu en mairie.

Conformément à l'article R123-18 du Code de l'environnement, je vous communique donc ci-après le procès-verbal de synthèse. Les observations formulées proviennent soit :

- d'avis de PPA reçu lors de l'enquête. Ainsi, la communauté d'agglomération de GrandCognac a émis le 15/01/2024 un avis. Ce courrier vous a été adressé et est accessible sur le site de la préfecture ;
- de moi-même suite à ma lecture des différentes pièces du dossier.

Je vous serais obligé de bien vouloir m'adresser sous 15 jours votre réponse éventuelle à ces observations (Cf. article R.123-18 du code de l'environnement).

Remis personnellement au représentant du département.

A Ruelle sur Touvre le 4/03/2024
Le commissaire enquêteur
Éric DEMAISON

Le porteur de projet :



Procès-verbal de synthèse

1. Avis des PPA

L'EPCI de GrandCognac appelle à la vigilance lors des travaux et de l'exploitation du bâtiment sur la ressource en eau.

Les documents d'instruction des demandes détaillent les incidences potentielles sur les périmètres de captage que ce soit en phase chantier ou lors de l'exploitation. Cependant pouvez-vous rappeler les mesures de surveillance et préventives envisagées pour prévenir les incidents ?

2. Observations du commissaire enquêteur

Lors de la visite préalable à l'organisation de l'enquête, vous aviez évoqué l'information des propriétaires de parcelles situées à proximité. Quel bilan global tirez-vous de ces informations particulières (nombre de propriétaires consultés, retours...) ?

Le document Autorisation de recherche indique en page 26 (§2.8.2) que « *les riverains seront avertis des dates et de l'organisation du chantier d'aménagement de la MDS avant le début des travaux.* ». Pouvez-vous préciser ce qui est prévu ?

CHARENTE

LE DÉPARTEMENT

**PÔLE INFRASTRUCTURES &
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Direction patrimoine foncier et énergie
Service projets

Bureaux :
44 rue de l'Arsenal
16000 ANGOULÊME
Téléphone : 05 16 09 68 66

Monsieur Eric DEMAISON
Commissaire enquêteur désigné
1395, route des Riffauds
16600 RUELLE-SUR-TOUVRE

Angoulême, le 13/03/24

Affaire suivie par : Amandine DEJONGHE
Ligne directe : 05 16 09 75 42
Nos réf : AD/2024-0153

Objet : Enquête publique relative à la future MDS de Cognac

Monsieur,

Le 5 mars dernier, vous avez remis aux services du département le procès-verbal reprenant les observations formulées dans le cadre de l'enquête publique relative aux demandes d'autorisation de travaux miniers de recherche pour un projet de sondes géothermiques verticales dans le cadre de la construction de la nouvelle maison départementale des solidarités à Cognac.

Concernant la première observation émanant des personnes publiques associées et demandant un rappel des mesures préventives et de surveillance envisagées pour prévenir les incidents tant en phase chantier que lors de l'exploitation, nous pouvons vous apporter la réponse suivante :

Les mesures de surveillance et préventives pour prévenir les incidences en phase de travaux d'aménagement des sondes géothermiques verticales sont présentées dans le dossier de demande d'autorisation de recherche. Dans ce document sont fournis, pages 16 à 19 (§ 1.8) et pages 24 à 29 (§ 2.8), une description de déroulement des travaux avec prise en compte des contraintes du site et de son environnement.

Un complément est fourni en annexe 3 du dossier de demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers de recherche.

Concernant le suivi et la maintenance des sondes géothermiques verticales pendant leur usage, nous avons d'ores et déjà prévu un prestataire compétent, ENGIE SOLUTIONS, dont les prestations sont décrites en annexe 4 du dossier de demande d'autorisation d'ouverture de travaux miniers de recherche. Ces prestations sont en adéquation avec les mesures de surveillance et préventives nécessaires sur ce type d'installation.

Concernant votre observation relative au bilan de l'information aux riverains (nombre de propriétaires consultés, retours) et l'information délivrée à ceux-ci avant démarrage des travaux, voici les éléments que nous pouvons vous fournir :

Conformément à l'article L124-6 du nouveau code minier, l'avis d'enquête publique a été adressé aux propriétaires des habitations situées dans le rayon de 50 mètres du périmètre du projet, par courrier avec accusé de réception. Ces courriers ont été envoyés entre le 3 et le 5 janvier, de manière anticipée à l'ouverture de l'enquête publique.

Sur l'ensemble des 26 riverains identifiés, 7 n'ont pas retiré le pli. Un tableau récapitulatif des courriers non retirés a été transmis et affiché en Mairie pendant la durée de l'enquête publique (voir certificat d'affichage en pièce jointe), reprenant les dates de l'enquête publique et les coordonnées des techniciens en charge de l'opération au département. Aucune question n'a été posée ni aucun contact pris, ni à la Mairie, ni au Département.

Concernant la phase des travaux, les voisins seront informés du démarrage de ceux-ci par différents biais : panneau de chantier, articles de presse (presse quotidienne régionale, journal municipal). Un courrier d'information pourra également être déposé spécifiquement dans les boîtes aux lettres des riverains, détaillant le calendrier d'intervention et les modalités spécifiques (horaires travaillés, information quant à l'impact sonore ponctuel, emprise chantier si empiètement sur la voie publique...). Ces éléments seront travaillés finement en période de préparation des travaux avec la maîtrise d'œuvre et les entreprises titulaires du marché.

Espérant avoir répondu à vos attentes,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

Le Directeur du Pôle Infrastructures
et Aménagement du Territoire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Vincent COLAS', with a stylized flourish at the end.

Vincent COLAS

Annexes :

Tableau récapitulatif des courriers aux riverains non retirés, transmis en Mairie pour affichage
Certificat d'affichage en Mairie de Cognac

**ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE 7 SONDES GEOTHERMIQUES VERTICALES POUR LE FUTUR BATIMENT DE LA
MAISON DEPARTEMENTALE DES SOLIDARITES DE COGNAC**

Conformément à l'article L124-6 du nouveau code minier, l'avis d'enquête publique réalisée lors de l'instruction d'une demande d'autorisation de recherches de gîtes géothermiques est adressé aux propriétaires des habitations dans le rayon de 50 mètres du périmètre du projet.

A ce jour, les personnes suivantes n'ont pas retiré le courrier correspondant. Elles sont invitées, le cas échéant, à se rapprocher du commissaire enquêteur lors d'une de ses permanences.

Dates des permanences du commissaire enquêteur en Mairie de COGNAC

- 30 janvier 2024 de 9h30 à 12h30
- 9 février 2024 de 14h à 17h
- 15 février 2024 de 9h30 à 12h30
- 19 février 2024 de 14h30 à 17h30
- 28 février 2024 de 14h à 17h

Parcelles	Propriétaires	Adresse	N° LR AR	Réception	Date de présentation des recommandés	Dates de remise des recommandés
BC 639	M. Jean-Marie LECONTE	145 che poivre 59700 MARCQ EN BAROEIL	AR 1A 149 306 6440 9	défaut d'accès ou d'adressage	-	Non remis
BC 291	Mime Germaine DESCHAMPS	3 rue Edouard Manet 16100 COGNAC	AR 1A 149 306 64 32 4	défaut d'accès ou d'adressage	-	Non remis
BC 699, BC 700	M. Martin ROUZEAU	118 boulevard Dentfert Rochereau 16100 COGNAC	AR 1A 149 306 6426 3	Non destinataire inconnu	-	Non remis
BC 720	SCI SAINT ANTOININ	Gérant M.Jean-Luc MOYET 9 route des Tribalauds 17120 CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	AR 1A 149 306 64 27 0	Nc	-	Non remis
BC 298	M. Jacques SAUVION	27 rue de l'Avenir 16100 COGNAC	AR 1A 149 306 6430 0	Non destinataire inconnu	-	Non remis
BC 502, BC 505	M. Patrick DELAVAILT	25 rue de l'Avenir 16100 COGNAC	AR 1A 174 065 3466 4	PII avisé et non réclamé	05/01/2024	Non remis
BC 295	M. Arnaud HAY	41 rue Helene Ducourt 16100 CHATEAUBERNARD (51 rue des Rentes 17610 DOMPIERRE-SUR-CHARENTE)	AR 1A 174 065 3468 8	PII avisé et non réclamé	05/01/2024	Non remis

Le Conseil Départemental de la Charente est également disponible pour répondre à une interrogation.
Amandine Dejonghe 05.16.09.75.42

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Objet : installation géothermique (7 sondes verticales) dans le cadre de la construction d'une maison départementale des solidarités à Cognac
 Dans le cadre de l'opération susvisée, Monsieur le Maire de Cognac soussigné, certifie avoir affiché du 04 / 02 / 2024 au 04 / 03 / 2024 inclus :
 Les notifications de l'arrêt d'ouverture d'enquête publique, conformément à l'article L124-6 du nouveau code minier.

Parcelles	Propriétaires	Adresse	N° LR AR	Réception	Dates de remise des recommandés
BC 654, BC 656	ILLADE SIREN n° 898 007 513	M. Roman LE MOAL 110 rue Charles Nungesser 29490 GUIPAVAS	AR 1A 149 306 6420 1	Oui	09/01/2024
BC 653, BC 655,	Commune de Cognac	Hotel de Ville 68 boulevard Denfert Rochereau 16100 COGNAC	AR 1A 149 306 6436 2	Oui	04/01/2024
BC 721, BC 298	M. et Mme Christophe VIOLETTE	17 boulevard Emile Zola	AR 1A 149 306 6419 5	Oui	09/01/2024
BC 344	Mme Emmanuelle CHEVRIER	M. 25 boulevard Emile Zola 16100 COGNAC	AR 1A 149 306 6423 2	Oui	12/01/2024
BC 343	MAROMA	Mme Maté Auge 98 avenue du 11 novembre 17300 ROCHEFORT	AR 1A 149 306 6437 9	Oui	08/01/2024
BC 641, BC 662	M. Bruno DECOURT	4 rue Edouard Manet 16100 COGNAC	AR 1A 149 306 6421 8	Oui	09/01/2024
BC 652	M. Guillaume LAMMERTYN	145 che polvre 39700 MARCO EN BAROIL	AR 1A 149 306 6423 2	Oui	12/01/2024
BC 639	M. Patrick LEVEQUE	3 rue Edouard Manet 16100 COGNAC	AR 1A 149 306 6431 7	Oui	08/01/2024
BC 638	Mme Germaine DESSCHAMPS	31 rue de l'Avenir 16100 COGNAC	AR 1A 149 306 6424 9	Oui	09/01/2024
BC 291	M. Hervé BOURDIN	rue Lucien Vallina 16100 COGNAC	AR 1A 149 306 6429 4	Oui	05/01/2024
BC 301	M. Dominique CAMI	29 rue de l'Avenir 16100 COGNAC	AR 1A 149 306 6425 6	Oui	09/01/2024
BC 300	M. Martin ROUZEAU	118 boulevard Denfert Rochereau 16100 COGNAC	AR 1A 149 306 6426 3	Non destinataire Inconnu	Non remis
BC 699, BC 700	SCI SAINT ANTOININ	Gérant M Jean-Luc MOYET 9 route des Tribalaude 17120 CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	AR 1A 149 306 64 27 0	Nc	Non remis
BC 720	M. Nicolas TORDESILLAS	35 rue de l'Avenir 16100 COGNAC	AR 1A 149 306 6433 1	Oui	Non remis
BC 298, BC 599	M. Thirrey RAYE	9 rue de Verdun 16200 JARNAC	AR 1A 149 306 6434 8	Oui	05/01/2024
BC 298	Mme Christine RIVALIN	25 rue de l'Avenir 16100 COGNAC	AR 1A 149 306 6435 5	Oui	05/01/2024
BC 298, BC 503	M. Jacques SAUVION	27 rue de l'Avenir 16100 COGNAC	AR 1A 149 306 6430 0	Non destinataire Inconnu	Non remis
BC 298	M. Patrick DELAVAILLIT	25 rue de l'Avenir 16100 COGNAC	AR 1A 174 065 3466 4	Pli avisé et non réclamé	Non remis
BC 502, BC 505	M. Arnaud HAY	41 rue Helene Ducourt 16100 CHATEAUBERNARD (51 rue des Rentes 17610 DOMPIERRE-SUR-CHARENTE)	AR 1A 174 065 3468 8	Pli avisé et non réclamé	Non remis
BC 295					



Cachet de la Mairie

Pour le Maire absent,

Signature

*Adjointe déléguée,
 Carole Spauter*